

# Communiqué de Mgr Pierre Raffin, évêque de Metz

Publié le 24 janvier 2009  
2 minutes

Sauf avis contraire, les articles ou conférences qui n'émanent pas des membres de la FSSPX ne peuvent être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

## « Levée de l'excommunication encourue par les évêques ordonnés par Mgr Lefebvre »

1. Samedi 24 janvier, à midi, a été rendu public le décret de la Congrégation pour les évêques levant l'excommunication *latae sententiae* encourue par les quatre évêques ordonnés le 30 juin 1988 par Mgr Marcel Lefebvre.

Ce décret rédigé en italien est daté du 21 janvier 2009 et signé par le Cardinal Re, préfet de cette Congrégation.

2. L'excommunication est une peine prononcée par l'Eglise à la suite d'un acte particulièrement grave. Dans le cas, il s'agissait de l'ordination de quatre évêques, non seulement sans le mandat du Pape, mais en contradiction avec un avertissement préalable de Jean-Paul II, qui s'était adressé à Mgr Lefebvre pour lui demander de renoncer à ces ordinations. Il s'agissait donc tant de la part de l'ordinant que des ordinands d'un acte de désobéissance formel particulièrement grave.

3. D'une telle excommunication, seul le Pape peut relever. S'il a décidé de le faire, à la fin de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens, c'est qu'il a des raisons particulières de le faire que nous ne connaissons pas toutes.

4. En s'en tenant au texte du décret, on peut dire que la levée de l'excommunication a été formellement demandée par les intéressés. Ceux-ci affirment par ailleurs leur détermination à demeurer catholiques et à servir l'Eglise catholique romaine, à accepter filialement le primat et les enseignements du Pape.

5. La levée de l'excommunication n'entraîne pas de soi la réintégration des anciens excommuniés dans l'exercice du ministère épiscopal. Elle n'est pas davantage un acte de reconnaissance de la Fraternité Saint Pie X et une approbation de ce qu'elle a pu dire ou écrire.

6. Il faut la comprendre comme un acte de bienveillance du Saint Père, permettant l'ouverture d'un dialogue qui aboutira peut-être à une réconciliation pleine et entière. A mon avis, cette réconciliation demandera du temps, tant les situations à examiner sont complexes.

7. Si le chemin que Benoît XVI vient d'ouvrir aboutit effectivement à « faire la vérité dans la charité » (Ep. 4, 15). Nous ne pouvons que nous en réjouir.

**Mgr Pierre Raffin**, évêque de Metz